Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20261026-DELIB932026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-six du mois d'octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Guylène LAMBERT, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis NICOLLE
Date d'envoi de la convocation : 21 octobre 2026
Absents : Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine MAURET
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 93/2026 – 5.2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 AOUT 2026 DONT LA SECRETAIRE DE SEANCE ETAIT Mme Guylène LAMBERT

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal, d'approuver le procès-verbal de la réunion du 24 août 2026. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 24 août 2026, dont la secrétaire de séance était Mme Guylène LAMBERT.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 30 octobre 2026
et transmission en Préfecture, le 30 octobre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 26 octobre 2026

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis NICOLLE

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh